

## Diagnostics immobiliers

Posté par :

Publiée le : 17/04/2009 16:50:00



### La garantie du meilleur prix

Si après avoir réservé un diagnostic sur le site Internet [www.defim.biz](http://www.defim.biz) ou par le biais de l'un de nos centres, vous trouvez dans les 24 heures suivant votre réservation, une offre équivalente pour le même bien à un tarif inférieur, sur un autre site Internet, nous nous engageons à aligner notre tarif en appliquant une réduction supplémentaire de 10%.

Pour bénéficier de la garantie du meilleur prix, c'est très simple.

Vous réservez un diagnostic sur le site Internet ou par l'intermédiaire de l'un de nos centres en profitant de nos meilleurs tarifs disponibles, et vous obtenez une confirmation de réservation.

Si vous trouvez, dans les 24 heures qui suivent, un tarif inférieur pour une offre équivalente sur un autre site Internet (même diagnostic, même dates d'intervention, même type de bien, mêmes conditions de prestations.), appeler nous afin de bénéficier de l'application de la Garantie du meilleur prix.

Notre service clientèle, après avoir vérifié les informations communiquées, confirmera votre réservation au tarif le moins cher constaté avec une réduction supplémentaire de 10%.

Vous profitez pleinement d'un diagnostic de qualité au meilleur prix garanti pour votre bien immobilier. Alors pourquoi réserver ailleurs ?



### La garantie d'une intervention rapide

Le jour même de votre appel, nous fixons ensemble un rendez-vous.

- Les rapports de diagnostics peuvent être réalisés dans la journée, si nécessaire.
- Les rapports d'évaluation les plus courants sont remis sous 24 heures.
- Les rapports plus complexes font l'objet d'un accord contractuel de délai. Dans tous les cas le délai de remise du rapport est fixé contractuellement avec vous.



### **La réactualisation gratuite du diagnostic**

Pour faciliter la vente des biens, DEFIM vous conseille de réaliser le diagnostic le plus rapidement possible, dès la prise de décision de la vente ou de la location. Cela vous permet d'éviter les objections de dernière minute lors de la remise des diagnostics juste avant la signature d'un compromis. Dans l'hypothèse où le bien n'est pas vendu, DEFIM s'engage à réactualiser gratuitement au bout de 12 mois, sur votre demande, les diagnostics que nous vous avons fournis.



### **La garantie d'un réseau national de diagnostiqueurs certifiés**

100% des diagnostiqueurs DEFIM sont certifiés et garantissent un service de qualité. Les franchises du groupe DEFIM ont en commun les valeurs de compétence, conscience professionnelle et proximité, et placent la relation client au coeur de leurs préoccupations.



### **La garantie de rapports qualitatifs, compréhensifs et argumentés**

Chaque rapport contient les informations nécessaires et suffisantes, une présentation claire et lisible, fiche de synthèse, photo pour la situation du bien, croquis, etc... Ces rapports vous seront livrés sur support papier et au format Adobe Acrobat Reader (.pdf) faciles et rapides à transmettre.